

TITRE THEMATIQUE : **EAU, SOL, BIODIVERSITE, PAYSAGE, IDENTITE DU TERRITOIRE**

SOUS-ACTION : **Techniciens 81 et 82 Agro-éco-paysager du Projet du Territoire (comité de pilotage garants des exigences et des objectifs durables de la Charte)**

TITRE ACTION : **Recrutement de techniciens Agro-éco-paysager, identité du territoire aux changements de pratiques et du paysage.**

ANIMATEUR/RESPONSABLE PROJET : Melle ANICET pour l'Instance de Responsabilité

CONTACT TEL 05 63 33 25 07

ADRESSE 3273 Rte de Salvagnac 81630 La Sauzière St Jean

PARTICIPANTS GROUPE DE TRAVAIL

Copil de l'ICC (recrutements)

EXIGENCES CHARTE

Extrait Charte : 1^{ère} partie : Une « vision partagée »

• Les défis que constituent d'une part, **le changement climatique** et **l'évolution démographique** en grande périphérie de Toulouse, et d'autre part **l'évolution des attentes de la société** vis-à-vis de l'alimentation, de l'agriculture, du rapport au vivant et du vivre ensemble, appellent une mobilisation des acteurs du Tescou pour dessiner **un avenir commun possible**.

• L'ambition, partagée par les acteurs s'étant mobilisés, de **maintenir une agriculture diversifiée et pourvoyeuse d'emplois**, de renouveler **leur rapport au vivant**, de **développer** le tourisme, l'attractivité de la vallée et **une économie** autour des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, ouvre de nouvelles perspectives au territoire du Tescou.

De ce territoire, marqué par des fractures profondes, peut, comme l'a montré le déroulement du processus de co-construction, **émerger une identité nouvelle** permettant de retisser les liens entre les habitants et de **valoriser ses atouts** pour le bénéfice de tous.

Article 2.1– Des exigences partagées, tant dans les finalités à atteindre et dans la façon de les atteindre

Les exigences suivantes correspondent aux finalités et à l'esprit dans lesquels les signataires souhaitent se placer pour conduire l'action :

- Faire vivre **un projet global et cohérent** pour le bassin versant, prenant en compte toutes les composantes de la ressource en eau et du développement durable du territoire.
- **Répondre aux besoins en eau du territoire** dans une perspective de long terme. En particulier, les actions à mener viseront à **sécuriser les usages liés à l'eau et l'agriculture** dans toute la diversité de ses modes de production et de commercialisation.
- **Maintenir un tissu agricole et rural diversifié et vivant**.
- Concevoir **des actions à court ou à long termes, durables**, efficaces, prenant en compte l'ensemble des enjeux de développement concernant tout le territoire du BV.

- Améliorer la **qualité des relations entre tous les acteurs** s'impliquant dans la démarche de projet de territoire : respecter tous les acteurs, privilégier l'écoute mutuelle, construire des projets permettant à chacun de « sortir gagnant ».
- Mobiliser **une pluralité d'expertises** et notamment l'expertise des acteurs concernés, pour agir en cohérence avec les situations réelles et les besoins des personnes et des professionnels du territoire.
- Faciliter **l'implication des acteurs** qui le souhaitent, sur le plan méthodologique et technique.
- **Renforcer l'identité positive du territoire.**
- Concevoir et conduire ces actions et projets **dans un esprit constructif.**

Répondre aux besoins en eau exprimés dans la charte, en **reconnaissance** des signataires **dans la transition agro-écologique**. Le positionnement spécifique de techniciens en agro-écologie des départements 81 et 82 du bassin versant du Tescou avec **une vision globale de l'exigence charte et garant des objectifs charte** (renforcer l'identité positive du territoire).

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Article 2.2 – Une diversité d'objectifs partagés

Au cours du processus de co-construction, divers objectifs d'amélioration à court, moyen et long termes ont été énoncés. Ils seront pris en compte dans la mise en œuvre des différentes actions et leurs effets croisés :

- **Faciliter l'émergence et l'incubation de projets** coordonnés liés à l'eau, à la biodiversité, à l'alimentation, à l'économie agricole et touristique, à l'énergie renouvelable.
- Faire **progresser concomitamment les différentes solutions « eau »** et les différentes actions capables **d'améliorer la qualité de vie et la vitalité du territoire.**
- Rapprocher les agriculteurs et les habitants du territoire.
- **Œuvrer à la participation la plus large possible des habitants du territoire** aux projets et actions mis en œuvre dans le cadre de la charte.
- Améliorer la **qualité de l'action publique** dans le bassin versant.
- Favoriser la **biodiversité** dans tout le bassin versant en s'attachant à ce que chaque action menée prenne en compte autant que possible l'amélioration de la qualité du milieu naturel.
- Faciliter la vente des produits agricoles issus du bassin versant et le rapprochement entre **l'offre et la demande de produits alimentaires au sein du territoire.**
- Améliorer **les conditions d'implantation et de développement des activités économiques** et résidentielles sur le territoire.
- **Prendre en compte le changement climatique et les évolutions démographiques** dans le bassin versant.

Cette fiche action vise à **répondre au besoin avéré en eau** de l'agriculture, par des réponses **spécifiques** à chaque **exploitant volontaire et motivé** par le **changement de pratiques** avec un **accompagnement individuel** par des interventions de **scientifiques spécialisés** (non-labour, semis directs, plantation de haies).

Mise en relation avec les nombreux acteurs présents à ce projet de territoire : N&P 81 ADEAR 82 et ADEART, Chambres d'agricultures 81 et 82, Arbres et paysages 81 et Campagne vivante (82), APIFERA, Fédérations de Chasse 81 82 et Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet.

Ces objectifs doivent permettre de **répondre aux changements climatiques** et aux **attentes sociétales** en permettant la **réconciliation** des **agriculteurs** et des **habitants** sur le **territoire**.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Article 3.3 – THEME 3 : EAU, SOL, BIODIVERSITE, PAYSAGE, IDENTITE DU TERRITOIRE

- **Caractériser et renforcer l'ensemble du « complexe agro-éco-paysager » à travers ses composantes** : améliorer la capacité de rétention et d'infiltration de l'eau de pluie et la contribution optimisée de cette ressource potentielle en travaillant notamment sur les pratiques culturales, s'attacher à la restauration des ripisylves dans les secteurs où elles sont absentes, à la préservation ou la restauration des zones humides, à la replantation et/ou la restauration de trames végétales et au maintien de l'élevage dans le territoire ; mettre en oeuvre une approche paysagère sur tout le bassin versant, explicitant le complexe agro-éco-paysager et sa contribution au paysage et aux enjeux de biodiversité
- **Rapprocher les agriculteurs et les habitants** : amplifier la dynamique d'animation et de rencontre autour de l'alimentation et des produits locaux ; construire un programme d'animation autour de la découverte de l'agriculture, de l'alimentation et de la nature, avec un réseau de fermes partenaires ; créer un lieu de rencontre et d'échange et le recrutement d'un animateur pour l'ensemble du bassin du Tescou ; travailler la convivialité dans les communes.
- **Renforcer l'identité positive du territoire et la valoriser** pour le développement de l'agriculture et du territoire : conforter l'émergence d'une identité partagée en s'appuyant sur l'histoire du territoire, les savoir-faire, les productions et les paysages ; rendre le territoire attractif et en faire une vitrine du développement durable, à travers un projet de territoire ambitieux et innovant ; qualifier un cadre de vie et développer un tourisme qualitatif en cohérence avec le projet de territoire ; étudier l'opportunité d'outils de valorisation type label ou marque.
Si, pour des raisons de lisibilité, les projets d'actions sont organisés en grandes thématiques, les acteurs de la co-construction du projet de territoire ont rappelé la nécessaire transversalité de leur contenu. Tous les projets ou actions sont liés entre eux et concourent à remplir les exigences et objectifs de l'article 2 de la charte.

DESCRIPTIF DE L'ACTION : Techniciens, facilitateurs de projet de territoire visant agriculteurs et habitants du bassin versant du Tescou.

- Travailler sur l'**accompagnement individuel**.
Ces techniciens recrutés par l'Instance de Responsabilité pourraient inclure, le recrutement de **plusieurs stagiaires** des grandes écoles occitanes (Toulouse Montpellier) de proposer un parrainage d'élèves, lesquels pourraient aider les techniciens sur le terrain, en somme de **rechercher un partenariat gagnant-gagnant** pour le bassin versant et la **formation de jeunes ingénieurs** (préparer **2030-2050**) pour que le changement de pratiques se mettent en marche dans le bassin versant.
- Facilitation à l'**installation** des jeunes à venir et leur **embauche** sur le territoire notamment pour le **renouvellement** des exploitants, questionnant donc le **rapprochement** des Ecoles existantes de ce qui se fait déjà à l'accueil des jeunes.
- **Neutralité** de ces 2 techniciens **attachés** au projet de territoire, ayant leur siège à la **Maison commune de la Vallée** (pour plus de **crédibilité**, et seraient plus **audibles, facilitateurs**), n'ayant pas d'étiquette à part celle du

projet de territoire donnant l'**équité** de l'**accès à tous** à une forme de soutien technique de part la neutralité d'un point d'entrée sur les questions de **transition agro-écologique**.

- Mise en place d'un **cahier des charges commun** de reconnaissance des objectifs de la charte portée d'une seule voix par ces techniciens (**maintenir un tissu agricole et rural diversifié et vivant, qualité des relations entre tous les acteurs, faciliter l'implication des acteurs, des actions à court ou long terme durables, l'identité positive du territoire**).
- L'**agro-écologie** portée par ces techniciens de projets de territoire apporterait une technique innovante et moderne qui donnera une **authenticité à la qualité du territoire**, lui permettrait de se donner une image propre et de se **projeter dans l'avenir**, donc moderne. La **performance économique** des activités sur le territoire, portée par un label « **Vallée du Tescou** ».
- Ces techniciens après **étude spécifique** pour **chaque individu volontaire** (agriculteur et habitant) concernant sol, vent, ensoleillement, espace Suivant les besoins en changement de pratiques agricoles mettra **en relation** avec le **multi-partenariat des acteurs signataires** (chambes agricultures, ADEAR 82, ADEART, N&P 81).
Pour les besoins en **implantations et ré-implantation de haies** orientation vers les structures concernées (Arbres et paysages 81, Fédérations de chasse, APIFERA ...).
Pour les **besoins en restauration du cours d'eau** (ripisylve, embacles, seuils ...) orientation vers le SMTT.
Pour les **mares et la biodiversité des zones humides** faune et flore orientera vers les Fédé de chasse, APIFERA, FNE 82, UPNET ...
Pour les **informations de retours d'expérience** / changement de pratiques chez les exploitants qui ont franchi le pas ou les tests effectués par la chambre d'agriculture, les ADEAR, N&P 81 ... pourront être mis en relation par la **Maison commune de la Vallée** (conférences, échanges, visite de ferme, site internet Maison commune de la Vallée).
- Apporter des **réponses économiques** à chaque exploitation sur le court et le long terme, expliquer le **positif et le négatif** avec le **multi-partenariat**.
- Donner une **expertise environnementale et sociale** dans le territoire.
- Mettre en relation les acteurs du **projet alimentaire territorial** (éleveurs, maraîchers, filière bio, la restauration collective, habitants consommateurs, circuits courts, circuits longs ...).
- Favoriser la **polyculture/élevage** en faveur de la biodiversité.

ORGANISATION ET STRUCTURE DU PROJET

Cette fiche action projet de recrutement de **techniciens agro-écologie paysagers** identité du territoire au changement de pratiques et du paysage est une **complémentarité** avec les organismes déjà présents et le besoin **d'aller plus loin** que l'existant en garantissant le **projet global et cohérent** pour le bassin versant prenant en compte toutes les composantes de **la ressource en eau et du développement durable du territoire**.

Ce projet de fiche action est en **lien direct** avec le **projet agro-écologique du bassin versant du Tescou** animé par Sabine MARTIN

CALENDRIER PREVISIONNEL ECHEANCE GLOBALE ENVISAGEE

En cours.

ACTION / TACHE DUREE ECHEANCE BUDGET PREV

Etude en cours.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères des exigences et des objectifs de la Charte.